

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2022

BUDGET

PRIMITIF

RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 31 JANVIER 2022



Table des matières

INTRODUCTION	2
PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS	5
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022.....	7
A. L'EQUILIBRE GLOBAL.....	7
B. LES DEPENSES.....	8
1. <i>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	8
2. <i>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	10
C. LES RECETTES	12
1. <i>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	12
2. <i>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	15
PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE.....	17
A. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE	17
B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	20
C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	23
D. LE PILOTAGE ET LES RESSOURCES.....	25
PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES.....	29
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS	29
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE.....	32
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETTERIES	34
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE	35
E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	37

INTRODUCTION

L'obtention du statut de Métropole en 2018 a représenté une évolution majeure de notre intercommunalité traduisant la reconnaissance du rayonnement de notre territoire mais nous donnant aussi des responsabilités.

« La métropole est un établissement [...] regroupant plusieurs communes [...] au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional.

Article L5217-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce sont ces ambitions qui ont guidé l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement, voté en décembre dernier. Une Métropole au service des communes et au service des femmes et des hommes qui y vivent et y travaillent, parce que son rôle est aussi de veiller à la qualité des services et à l'équité territoriale.

Ce PPI est le résultat de la recherche de l'équilibre entre la volonté de mettre en œuvre les politiques et les projets pour que ces ambitions deviennent réalité et la préservation durable des capacités financières de la collectivité. Si jusqu'à présent la politique nationale du *quoi qu'il en coûte* a permis de protéger de nombreuses entreprises, et par conséquent les ressources fiscales des collectivités, un doute subsiste encore sur la capacité de certaines d'entre elles à retrouver un niveau d'activité qui leur permettra de pérenniser leur activité. Par ailleurs, L'Eurométropole portera une grande attention à la recherche de cofinancements sur l'ensemble de ses projets, permettant ainsi d'engager ses projets au maximum des financements envisagés sans dégrader la trajectoire financière de la collectivité.

Le Budget Primitif pour 2022 s'inscrit pleinement dans le cadre de cette stratégie métropolitaine pour les 5 prochaines années et décline ainsi les objectifs fixés.

Dans le cadre du **développement économique et de l'attractivité** du territoire la métropole entend agir en faveur de son appareil universitaire pour en renforcer son rayonnement en améliorant les conditions de vie des étudiants et leur mobilité. La mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accompagnement des commerçants et artisans, son engagement en faveur de l'économie numérique, un nouveau soutien à

l'économie sociale et solidaire et une politique ambitieuse d'aménagement pour favoriser l'accueil de nouvelles entreprises permettront de soutenir et développer l'emploi. La métropole entend aussi affirmer sa vocation culturelle et touristique à travers son soutien à des manifestations à caractère métropolitain qui viennent compléter l'offre de ses équipements culturels. Par son engagement dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), elle travaillera à la requalification des centres-villes et centres-bourgs en facilitant la rénovation du parc de logements et des locaux commerciaux et artisanaux, et à la création un cadre de vie attractif. Le rayonnement de la métropole passe aussi par son engagement dans des structures de coopération transfrontalière et européenne.

L'Eurométropole de Metz va également renforcer ses initiatives en faveur de **la transition écologique et énergétique**. La préservation des milieux naturels et de la biodiversité se traduira notamment par des interventions sur les deux sites remarquables que sont le Mont Saint-Quentin et les étangs de Saint-Remy. La gestion des milieux aquatiques se poursuivra avec une année davantage consacrée à des études préliminaires qu'à une nouvelle phase de travaux sur les nombreux ruisseaux qui traversent le territoire. Les mobilités douces seront encouragées par l'amélioration de l'offre du réseau de transport, le développement des pistes cyclables ou l'encouragement au covoiturage. Le développement d'une filière hydrogène permettra à terme la conversion des flottes de véhicules lourds. En matière de déchets, 2022 verra la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, la continuation de la conteneurisation et de l'installation de PAVE et une étude va être lancée sur la collecte des biodéchets. Les crédits dédiés à l'entretien du réseau d'assainissement sont préservés et un schéma directeur des eaux pluviales sera élaboré pour la mise en place de stratégies préventives de gestion des pluies à la source. Enfin, des travaux seront entrepris sur les bâtiments métropolitains avec la préoccupation constante d'en améliorer les performances énergétiques.

Enfin, l'Eurométropole doit assumer son engagement indispensable en matière de **cohésion sociale et territoriale**, au service des habitants et des communes. Les crédits dédiés à la politique du logement seront renforcés avec la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession à la propriété. La métropole souhaite également investir le champ de la santé par l'élaboration à l'échelle métropolitaine d'un contrat local de santé. En matière de défense incendie, une enveloppe complémentaire aux crédits évalués par la CLECT sera allouée pour le renforcement des zones prioritaires. Concernant la voirie, là aussi la métropole complètera les évaluations de la CLECT par une enveloppe de 2 M€ pour la remise à niveau des grands axes structurant le territoire. Des premières études seront lancées en 2022 pour la création d'une nouvelle piscine métropolitaine dans l'objectif de développer l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge et ainsi corriger le déficit

avéré de ce type d'équipements sur notre territoire. Enfin, le soutien aux communes est renforcé par une augmentation de l'enveloppe allouée aux fonds de concours aux communes.

Les mesures évoquées plus haut ne se veulent pas exhaustives de l'ensemble des engagements de l'Eurométropole en faveur de son territoire pour agir sur le quotidien de ses habitants et assurer son rayonnement. Le présent rapport illustre principalement les initiatives proposées dans le cadre du budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2022.

Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
AGURAM	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CRTE	contrats de relance et de transition écologique
DF	Dotation Forfaitaire
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
ORT	Opération de revitalisation du territoire
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PTRTE	Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique
RAR	Reste à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

TF Taxes Foncières
TH Taxe d'habitation
VM Versement Mobilité

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

A. L'EQUILIBRE GLOBAL

En k€

Fonctionnement							
	BP 2021	BP 2022	évo		BP 2021	BP 2022	évo
dépenses réelles	160 294	166 622	3,9%	recettes réelles	177 603	184 672	4,0%
dépenses d'ordre	16 000	19 000	18,8%	recettes d'ordre	3 800	3 500	-7,9%
virement à la section d'investissement	5 109	2 550					
Total	181 403	188 172	3,7%		181 403	188 172	3,7%

Investissement							
	BP 2021	BP 2022	évo		BP 2021	BP 2022	évo
dépenses réelles	82 491	85 158	3,2%	recettes réelles	40 682	38 108	-6,3%
dépenses d'ordre	5 013	4 192	-16,4%	recettes d'ordre	17 213	19 692	14,4%
				virement de la section de fonctionnement	5 109	2 550	
Total	87 503	89 350	2,1%		63 003	60 350	-4,2%
Besoin d'emprunt	24 500	29 000	18,4%				

Le budget 2022 est un budget de plein exercice de la Métropole après la prise en charge en année pleine de l'intégralité de ses compétences et la prise en compte des projets et orientations actés dans le PPI adopté en décembre dernier.

Sans reprise du résultat de l'exercice 2021, que l'on ne connaîtra qu'au moment du vote du budget supplémentaire d'ici l'été, le BP 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à 277 M€, dont 188 M€ en fonctionnement et 89 M€ en investissement.

Le financement des investissements est assuré par l'épargne brute, les recettes propres d'investissements (subventions, FCTVA...) et un recours à l'emprunt prévu à hauteur de 29 M€. Ce montant pourra être réinterrogé lors du budget supplémentaire qui intégrera les excédents dégagés à fin 2021.

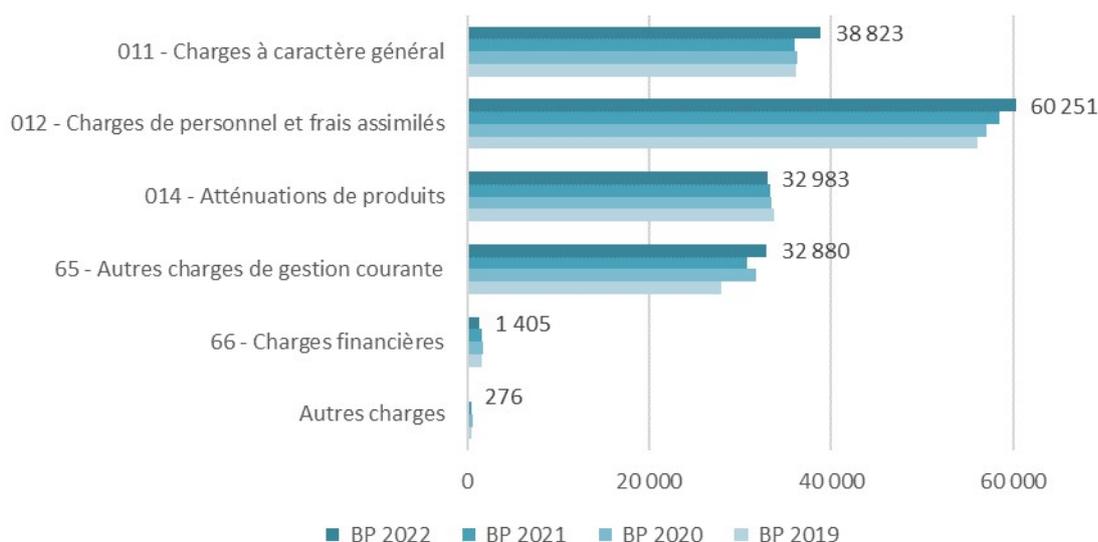
L'épargne brute constatée au BP 2022 s'élève à 18,05 M€, en hausse de 4 % par rapport au BP 2021.

La première partie du présent rapport sera centrée sur les principaux facteurs d'évolution des dépenses et recettes et de leurs composantes, tandis que la deuxième partie présentera les actions envisagées au titre des politiques publiques menées par la collectivité.

B. LES DEPENSES

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ventilation et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les **charges à caractère général**, qui comprennent notamment les fluides, la maintenance, les prestations de traitements des déchets, les assurances..., représentent 38,823 M€ et affichent une augmentation de 8 % par rapport au BP 2021, soit + 2,9 M€.

Quelques postes concentrent cette augmentation et notamment le poste énergie qui subit l'inflation et dont les crédits sont revalorisés de 400 k€. La gestion des déchets mobilise également des crédits en hausse globalement de près de 2,2 M€, liée notamment à l'augmentation des coûts de traitement et du nombre d'équipements à entretenir.

Les **charges de personnel**, d'un montant de 60,3 M€ sont en hausse de 3,2 %, soit 1,85 M€.

Cette augmentation est traditionnellement composée de l'impact des mesures exogènes qui font progresser la masse salariale (accords Montchalin + 100 k€, glissement vieillesse-technicité + 180 k€). Elle est également liée à l'impact en année pleine des recrutements de 2021 (notamment création d'une médecine du travail et le renforcement de l'encadrement intermédiaire à la direction de la gestion des déchets). Enfin, un certain nombre de recrutements sont envisagés en 2022 afin de renforcer les services afin de mener à bien les projets inscrits au PPI. Ainsi le pôle bâtiments et le pôle mobilité verront leurs effectifs progresser de 9 postes au total.

Les **atténuations de produits** comprennent essentiellement des flux financiers avec les communes membres, notamment le versement des attributions de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire. Le montant total de 32,983 M€ est en légère baisse de 0,8 %, soit 255 k€.

Cette évolution est due à l'ajustement de la prévision des attributions de compensation qui était au BP 2021 supérieure au besoin définitif.

Les **charges de gestion courante**, qui correspondent essentiellement aux participations et subventions versées par la collectivité, atteignent 32,88 M€, en hausse de 7,2 %, soit 2,2 M€.

Cette augmentation traduit la volonté de développer le soutien de l'Eurométropole de Metz aux acteurs de son territoire, notamment en matière d'enseignement supérieur et de développement économique. A noter un crédit exceptionnel de 465 k€ au titre de la résiliation anticipée des contrats d'exploitation des réseaux de télécommunications dans le cadre de leur cession, dépense couverte par le produit de cession.

Les **charges financières, principalement les intérêts de la dette** atteignent 1,4 M€ soit une baisse de 165 k€.

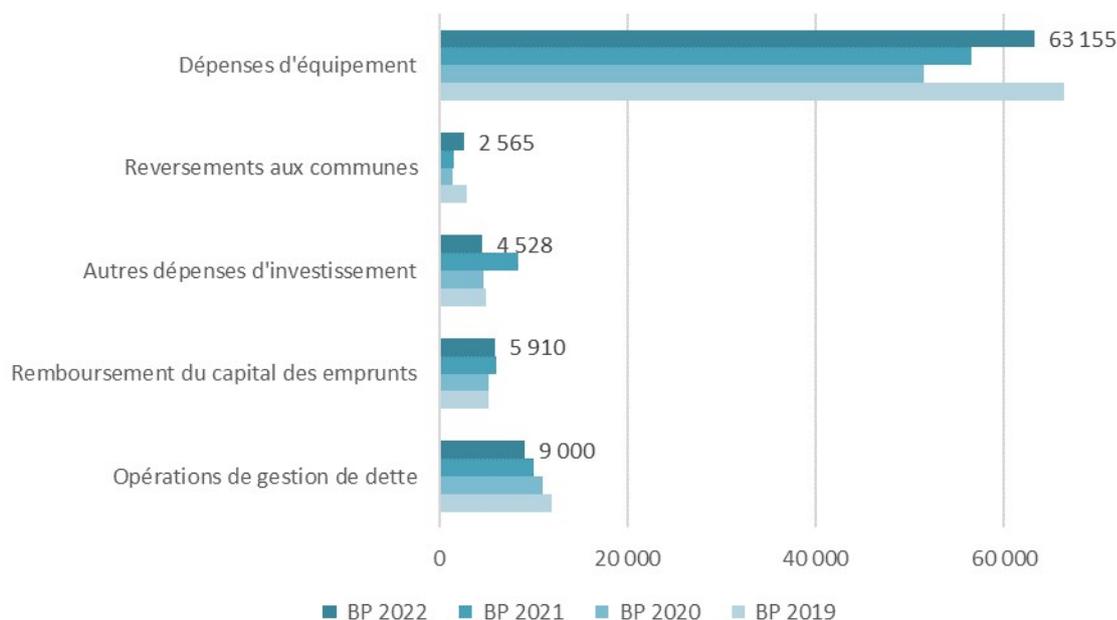
L'absence d'emprunt en 2021 permet cette baisse, par ailleurs liée au profil d'amortissement de la dette¹.

Les **autres charges** comprennent les dotations aux provisions (70 k€), les frais de fonctionnement des groupes d'élus en stabilité à 200 k€ et les charges exceptionnelles (6 k€).

¹ Pour les emprunts à échéances constantes, le remboursement des intérêts diminue au fil du temps alors que le remboursement en capital augmente.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ventilation et évolution des dépenses réelles d'investissement



Le budget d'investissement pour 2022 s'inscrit dans le cadre défini par le Plan Pluriannuel d'Investissement voté en décembre 2021 et intègre notamment des crédits liés au démarrage des projets structurants décidés par l'Eurométropole.

Les **dépenses d'équipement**, qui comprennent les études, les acquisitions et les travaux affichent un total de 63,155 M€, en hausse de 11,6 %, soit 6,6 M€.

La mobilité et les espaces publics mobilisent le plus de crédits (16,4 M€), suivis de la politique de l'habitat (11,9 M€) du fait notamment de la finalisation des aires d'accueil des gens du voyage. Plus de 7,7 M€ seront consacrés aux bâtiments métropolitains (1,9 M€ pour le musée de la Cour d'Or, 1,8 M€ pour l'extension du centre technique métropolitain, 600 k€ pour la mise en conformité de l'ESAL, 438 k€ pour l'Opéra-Théâtre, 542 k€ pour le carré de l'escadron ou encore 475 k€ pour les locaux Dreyfus-Dupont) et 5,2 M€ à la gestion des déchets, dont plus de 2,5 M€ pour l'installation de points d'apport volontaires enterrés ou aériens et 1,3 M€ pour le renouvellement des bennes. Le détail des investissements envisagés est présenté dans la partie consacrée aux politiques publiques.

Les **reversements aux communes**, qui comprennent essentiellement le reversement de la taxe d'aménagement, sont prévus à hauteur de 2,565 M€, en hausse de 65,5 %, soit 1 M€. Cela correspond à l'ajustement de la prévision de cette recette en 2022 au niveau particulièrement élevé constaté en 2021. En 2022, est également prévu un montant de 40 k€ pour procéder au versement

complémentaire aux communes concernées du produit net de la cession des réseaux de télécommunication. En effet, le versement de 90 % du produit net de la cession est effectué par la réduction de l'attribution de compensation d'investissement (ACI) des communes (qui constitue pour elles une dépense). Mais pour deux communes, le montant à reverser est supérieur au montant de l'ACI, c'est pourquoi une dépense est inscrite dans le budget. Enfin, 25 k€ sont inscrits, en dépense comme en recette, au titre de la redevance R2 versé par le concessionnaire du réseau électrique au titre des travaux d'investissement réalisés par les communes qui est encaissée par l'Eurométropole et reversée en intégralité aux communes concernées.

Les **autres dépenses d'investissement** comprennent essentiellement les dépenses des opérations réalisées sous mandat (pour des opérations globales d'aménagement réalisées conjointement avec les communes) et l'avance remboursable effectuée par le budget principal au budget annexe des zones en régie. Ces deux crédits sont en baisse significative en 2022. En effet, les opérations sous mandat ne mobiliseront que 80 k€ de crédits en 2022, contre 1,4 M€ en 2021 et l'avance remboursable est estimée à 4,2 M€ en 2022 contre 6 M€ en 2021. Son montant est défini par le besoin d'équilibre du budget annexe qui dépend des travaux et des cessions prévus et des écritures de stocks afférentes. A noter que 136 k€ sont inscrits pour financer la première échéance de l'apport en capital à l'Agence France Locale, organisme de financement des collectivités locales créé par des collectivités locales. La décision d'adhérer à cette agence sera soumise à l'assemblée délibérante courant 2022.

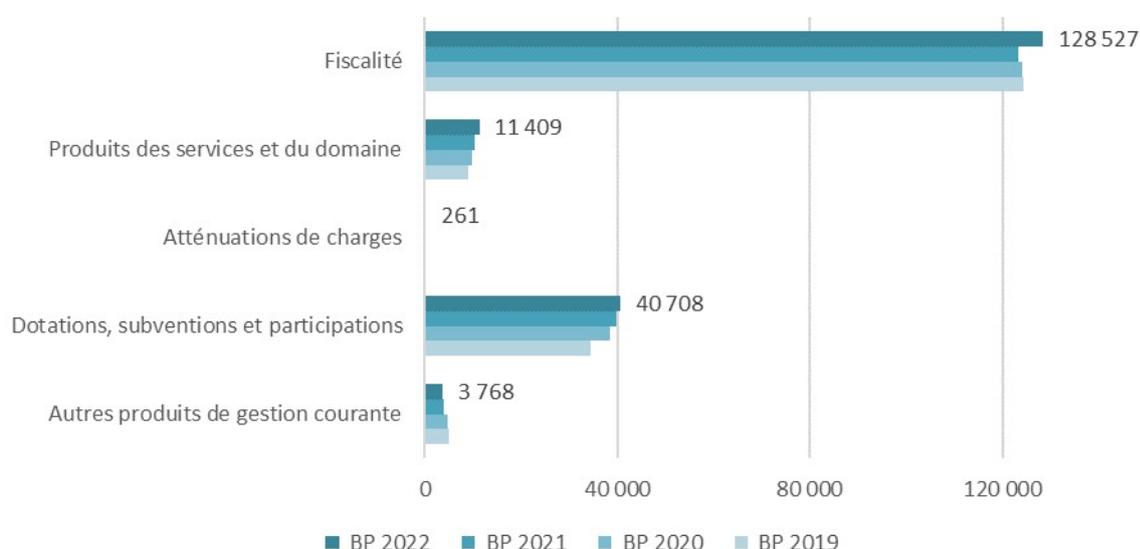
En l'absence de nouvel emprunt souscrit en 2021, le **remboursement du capital des emprunts** est en légère diminution.

Les **opérations de gestion de dette** consistent en deux opérations réalisées sur les emprunts de type CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable). En début d'année, ces emprunts font l'objet d'un remboursement temporaire, ce qui permet d'en diminuer les frais financiers, et sont remobilisés en fin d'année. Des crédits sont donc inscrits en dépenses et en recettes pour comptabiliser ces mouvements, conformément aux instructions comptables.

C. LES RECETTES

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ventilation et évolution des recettes réelles de fonctionnement



La crise sanitaire a fait peser des menaces fortes sur le niveau des **recettes fiscales** de l'Eurométropole de Metz. Mais force est de constater qu'à ce jour, les effets ont été moindres que ce qui était craint, même si le versement mobilité a subi une baisse importante en 2020. C'est même une hausse globale qui est attendue en 2022 du fait d'un fort coefficient de revalorisation des bases fiscales (arrêté à +3,4 %, indexé sur l'inflation) et d'une importante dynamique sur la TVA nationale (évaluée à +5,5 %) dont la métropole perçoit une fraction en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Comme annoncé, aucune augmentation des taux de fiscalité n'est prévue en 2022, se traduisant ainsi par une reconduction des taux votés en 2021 :

Fiscalité Directe Locale	Taux 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,94%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	7,41%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	37,60%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	9,25%

Montants inscrits au budget primitif (K€)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	évol BP22/BP21
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 630	15 744	14 300	15 000	4,90%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21 843	22 281	22 320	20 965	-6,07%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 414	1 429	1 460	1 500	2,74%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 437	3 450	3 140	3 320	5,73%
Fiscalité Entreprises	26 694	27 160	26 920	25 785	-4,22%
Taxe d'Habitation (TH)	36 075	36 069	36 970	1 270	-96,56%
Fraction de TVA nationale				39 450	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 350	6 472	6 560	6 675	1,75%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	109	113	115	120	4,35%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	200	220	235	260	10,64%
Fiscalité Ménages	42 734	43 123	43 880	47 775	8,88%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	29 328	28 350	28 600	29 900	4,55%
Taxe Locale de Séjour	880	900	600	900	50,00%
Taxe GEMAPI	1 143	1 143	1 143	1 148	0,44%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	636	636	636	840	32,08%
Fiscalité spécialisée	31 987	31 029	30 979	32 788	5,84%
Attributions de compensation reçues	412	263	263	264	0,38%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	6 909	6 915	6 915	6 915	0,00%
Autres recettes assimilées	7 322	7 178	7 178	7 179	0,01%
Recettes fiscales et assimilées	108 737	108 490	108 957	113 527	4,19%

La commune de Roncourt a rejoint l'Eurométropole le 1^{er} janvier 2022. L'entrée de la commune dans le territoire de Metz Métropole implique l'application sur Roncourt des taux de fiscalité votés. Pour les taxes dont les taux sont supérieurs à ceux qui étaient pratiqués dans l'EPCI sortant de la commune, le Code Général des Impôts dispose des procédures de lissage.

Ainsi, concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la loi prévoit un calendrier de lissage précis : le taux de CFE appliqué sur la commune de Roncourt (22,84 % en 2021) sera rapproché par fractions de 1,55 % du taux appliqué sur le territoire de l'Eurométropole (24,39 % en 2022). Le taux de 25,94 % de CFE sera donc pleinement appliqué à la commune en 2023.

Les Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront quant à eux immédiatement appliqués sur la commune.

Sur 2022, les prévisions de *Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises* transmises par la Direction Générale des Finances Publiques font état d'une baisse limitée à 650 k€.

Concernant la *Taxe sur les Surfaces Commerciales*, dont le calcul s'appuie notamment sur le chiffre d'affaire, une baisse de 300 k€ par rapport au montant notifié en 2021 est intégrée au budget primitif. S'agissant de la *Cotisation Foncière des Entreprises*, dont une partie des contribuables est assujettie à la cotisation minimum, variable selon le chiffre d'affaires, une baisse de 500 k€ est intégrée dans les prévisions budgétaires mais compensée par la revalorisation des bases évoquées ci-dessus.

La *taxe de séjour* est une ressource qui a également été impactée par la crise sanitaire. Ainsi c'est une recette inférieure de 200 k€ qui a été encaissée en 2020 et 2021 par rapport à son niveau 2019. Pour autant une amélioration a été constatée sur les derniers trimestres 2021 et la prévision 2022 retrouve donc son niveau d'avant-crise.

L'augmentation du produit de la *taxe Gemapi* est consécutive à l'extension du périmètre de l'Eurométropole ; pour mémoire le produit décidé correspondait à une contribution de 5 € / hab. Appliqué au nombre d'habitants de Roncourt, la hausse du produit est estimée à 5 000 € pour 2022.

Le produit de la *Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité* est ajusté au niveau attendu sur 2021. Il est précisé que 50 % de ce produit est reversé directement aux communes sur le territoire desquelles la taxe est prélevée et qui ne l'avaient pas instaurée avant la métropole. L'autre moitié de ce produit permet de financer partiellement l'augmentation de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire votée en 2019.

Les **produits des services et du domaine** concernent de nombreux pans de l'action métropolitaine. En volume, ces recettes concernent plus particulièrement la gestion des espaces publics et notamment les parkings gérés en régie (2,04 M€), ainsi que les forfaits post stationnement (1,18 M€) Cette catégorie de recettes intègre également le remboursement des personnels métropolitains mis à disposition de différents partenaires, en premier lieu desquels la régie Haganis (3,1 M€ sur 3,4 M€ au total). Les remboursements de frais par les budgets annexes alimentent également cette catégorie de recettes du budget principal à hauteur de 1,6 M€. De nombreuses autres activités génèrent des recettes, notamment les activités culturelles (Opéra-Théâtre 481 k€, Conservatoire 308 k€, musée 60 k€), la redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures non ménagères (426 k€), les redevances d'occupation du domaine public versées par les opérateurs de réseaux (155 k€) ou diverses locations (100 k€).

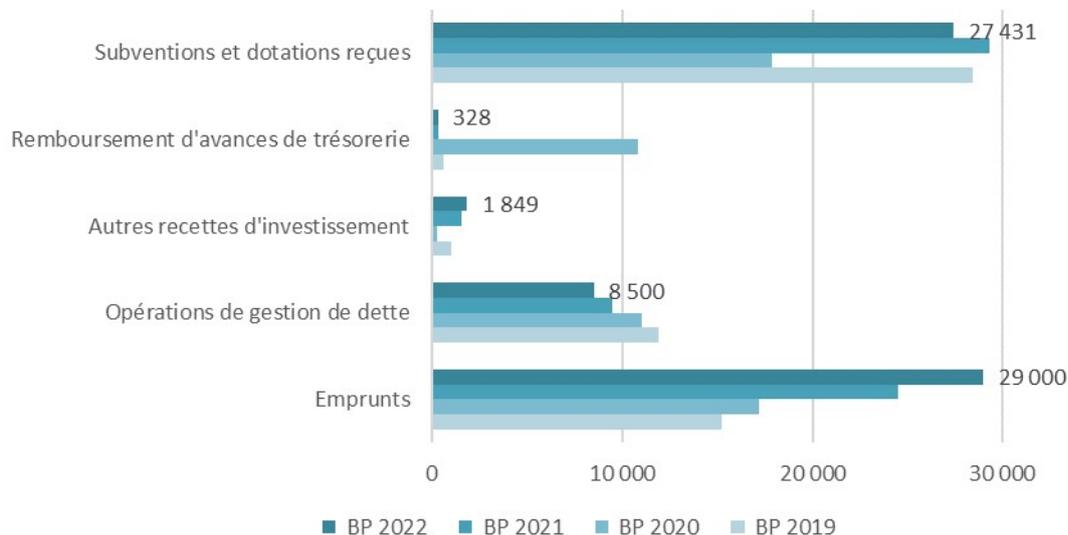
Les **atténuations de charges** comprennent les remboursements d'indemnités journalières perçues lors d'absences pour maladie des agents, évalués à 261 k€.

En l'absence de mesures concernant les enveloppes nationales de **dotations** dans la Loi de Finances pour 2022, et au vu du faible impact attendu de la réforme des indicateurs de péréquation, les dotations attendues évoluent peu par rapport à leur montant notifié en 2021. Ainsi, la dotation d'intercommunalité est prévue en quasi-stabilité (5,92 M€ contre 5,91 M€ en 2021) et la dotation de compensation affiche une légère baisse (18,5 M€ contre 18,85 M€ en 2021).

Les **autres produits de gestion courante** comprennent majoritairement les redevances des délégataires que ce soient des parkings (1,65 M€) ou des réseaux d'énergie (428 k€), les cessions de matériaux recyclables (1,02 M€) ou les revenus des immeubles (loyers et charges, 288 k€).

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ventilation et évolution des recettes réelles d'investissement



Les **subventions et dotations reçues** intègrent dans un premier lieu le FCTVA pour un montant estimé à 8,2 M€. Cette catégorie comprend également des versements en provenance des communes : les attributions de compensation d'investissement versées par toutes les communes (5,2 M€) et le remboursement des matériels et logiciels informatiques par la ville de Metz (2,6 M€). Les subventions reçues au titre de la délégation des aides à la pierre, qui sont reversées aux bailleurs et propriétaires privés, représentent 4,2 M€, montant réajusté par rapport à 2021 (7,87 M€) au vu de l'avancée des dossiers. La taxe d'aménagement, reversée à 90 % aux communes, est réévaluée en nette hausse au vu des réalisations constatées en 2021 (2,8 M€). Les amendes de police sont évaluées à 2,5 M€, en légère hausse par rapport à 2021 (+ 100 k€). De nombreuses autres subventions sont prévues au titre des projets d'investissement et seront détaillées dans la présentation par politique publique.

Les **remboursements d'avances de trésorerie** concernent en 2022 une opération de remboursement par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain d'une avance de trésorerie consentie par la métropole en 2010 au titre de l'aménagement de la zone de Marly-Bellefontaine.

Les **autres recettes d'investissement** comprennent les produits des cessions et les remboursements par les communes des dépenses engagées pour le compte de la métropole dans le cadre d'opérations sous mandat (aménagement globaux de voirie essentiellement). Elles affichent une forte hausse liée à l'inscription d'un crédit de 1 M€ au titre de la cession des réseaux de télécommunications (une

indemnité de résiliation anticipée des contrats d'exploitation desdits réseaux de 465 k€ est inscrite en dépenses de fonctionnement).

Les **opérations de gestion de dette** en recettes consistent en la comptabilisation du tirage des Contrats Long Terme Renouvelables remboursés en début d'année tel qu'explicité dans les dépenses.

L'équilibre du budget 2022 est réalisé avec l'inscription d'un **emprunt** de 29 M€.

PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE

A. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE

L'Eurométropole de Metz investit pour développer sa capacité à attirer de nouvelles populations et de nouvelles activités économiques qui créeront de l'emploi.

En matière d'**aménagement**, des crédits sont affectés à la réalisation d'études urbaines en lien avec des projets inscrits au PPI comme la piscine métropolitaine prévue sur l'ancien site des halles Sollac (400 k€) à Woippy ou le devenir des casernes Roques situées sur les bans de Longeville-lès-Metz et le Ban-Saint-Martin (180 k€). En parallèle, le plateau de Frescaty bénéficiera cette année encore d'importants travaux d'aménagement (cf. commentaires budget annexe zones en régie).

En cohérence avec la stratégie métropolitaine, la collectivité va renforcer sa politique en faveur du **développement économique**.

Elle va tout d'abord poursuivre son soutien aux acteurs de la chaîne d'appui à la création/reprise des entreprises à hauteur de 160 k€. En parallèle, la volonté d'accompagnement des acteurs économiques va se traduire par l'inscription de deux enveloppes budgétaires de 197 k€ chacune afin de soutenir les artisans / commerçants et certaines filières (santé, logistique...). L'engagement de la métropole en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire se concrétisera par le soutien à l'association le Filon, nouvel acteur né du regroupement de l'incubateur ESS We Can, de Metz Mécènes Solidaires et de la création d'une Fabrique à Initiatives, qui a pour ambition de créer et d'accompagner des projets dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (25 k€). La spécialisation du tiers-lieu Bliiida sur la thématique de l'artisanat d'art conduira à un soutien financier renforcé dont le montant reste à préciser, néanmoins au stade du BP une enveloppe de 100 k€ est inscrite à ce titre.

Concernant *le volet agricole* de la politique de développement économique, ce sont près de 600 k€ qui seront mobilisés par la métropole. Elle poursuivra notamment les aménagements sur l'Espace Test Agricole du plateau de Frescaty pour 150 k€ et son appui à la couveuse maraîchère par une convention avec le lycée agricole de Courcelles-Chaussy (10 k€). 50 k€ sont également prévus pour l'accompagnement direct des porteurs de projets agricoles. Enfin, le dossier déposé par l'Eurométropole à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour son Projet Alimentaire Territorial ayant été retenu, l'Eurométropole de Metz va bénéficier d'un total de 594 k€ de subventions pour la mise en œuvre de plusieurs actions, portées par la métropole ou par des partenaires. Sur 2022, ce sont 265 k€ de recettes qui sont inscrits, dont 140 k€ pour le projet de création d'un pôle de transformation qui seront reversés à l'association Partage ton Frigo qui porte ce projet. En 2022, est par ailleurs prévue la création d'une foncière dédiée aux rachats d'actifs emblématiques dans les périmètres ORT. La participation de l'Eurométropole au capital de cette structure sera définie à l'horizon du budget supplémentaire (pour mémoire 5 M€ sont prévus dans le PPI pour les actions de l'ORT).

Le budget 2022 dédié à l'**économie numérique** reflètera la volonté de l'Eurométropole d'initier une dynamique autour de la donnée, avec la valorisation des nombreuses actions déjà existantes dans ce

domaine, la meilleure utilisation de ses données, le recensement et le développement de projets porteurs pour le territoire. L'Eurométropole souhaite d'ailleurs soutenir un événement sur ce thème en plus du traditionnel salon Grand Est Numérique, dont ce sera la 10^e édition, et des rencontres KIF (Knowledge Immersive Forum - rencontres des professionnels du monde des médias immersifs). Le soutien à l'incubateur régional « The Pool » qui accompagne une trentaine de projets a généré plus d'une centaine d'emplois. Il sera donc reconduit, tout comme le développement de la « market-place ». L'Eurométropole souhaite également encourager l'émergence d'une école du numérique pour former des talents sans formation initiale particulière, lesquels deviendront des leviers de transformation numérique des entreprises du territoire.

Par rapport au BP 2021, le budget dédié à **l'enseignement supérieur et la recherche** est en augmentation d'environ 850 k€, traduisant la volonté de l'Eurométropole de Metz d'engager rapidement la mise en œuvre de sa stratégie Enseignement Supérieur Recherche Innovation et Vie Etudiante 2022-2026 adoptée en février. Cette stratégie contribuera à la transformation de son économie et de son territoire. Elle a vocation à être portée par l'ensemble des acteurs académiques, culturels et socio-économiques du territoire, en interaction avec le Sillon Lorrain, la dynamique French Tech East ainsi que le Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain. Elle s'attachera également au développement de partenariats stratégiques forts au sein de l'Université de la Grande-Région et plus particulièrement avec l'Université du Luxembourg. Pour 2022, elle se déclinera autour de plusieurs actions :

- Le lancement et la structuration des campus « thématiques » (Industrie, technologies de l'information, santé et environnement ; patrimoine et société durables) notamment avec la réalisation d'une étude pour positionner les 4 campus et définir un plan d'actions de promotion et de marketing territorial pour attirer des étudiants, le soutien complémentaire de l'Eurométropole à des nouvelles formes pédagogiques portées par les grandes écoles dans le cadre de l'Appel à Projet régional Pacte Compétence, le renforcement de l'écosystème d'accompagnement à l'innovation en vue de renforcer les collaborations entre le monde académique et les entreprises sur le territoire métropolitain comprenant la structuration d'un partenariat avec la société d'accélération SATT Sayens ;
- Le soutien de l'Eurométropole de Metz aux équipements en faveur de la qualité de vie des étudiants avec la volonté d'accompagner la rénovation et l'aménagement du site universitaire du Saulcy. Ce soutien concerne la construction de logements neufs, respectueux de l'environnement et inclusifs ouverts à toutes les formes de handicap, et qui s'intègre dans un projet d'ensemble.

La mutualisation de la mission **Coopération institutionnelle, internationale et européenne** et les crédits qui lui sont dédiés permettent à l'Eurométropole d'affirmer sa dimension européenne. Ainsi, ce budget concentrera l'ensemble des moyens que la collectivité dédie à sa participation aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux de coopération, notamment l'espace nord lorrain, le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain, France Urbaine, la Mission Opérationnelle Transfrontalière et l'Association Internationale des Maires Francophones, Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement. La dimension européenne et internationale de l'Eurométropole sera également soulignée grâce au déploiement d'un dispositif de soutien et d'accompagnement aux acteurs locaux en matière de projets et événements liés à l'Europe et aux coopérations. L'Eurométropole elle-même

pourra porter ce type d'évènements majeurs. Engagée au service des communes et des citoyens, l'Eurométropole continuera à proposer son service « Maison du Luxembourg ». L'année 2022 marquera son déménagement dans de nouveaux locaux, plus spacieux et mieux adaptés, partagés avec la mairie de quartier et une antenne de l'Office de Tourisme, dans une logique d'intégration des différents services publics.

Malgré une situation sanitaire mondiale qui impacte fortement la culture, **l'Opéra-Théâtre** peut se féliciter de la continuité de toutes les activités, notamment du développement des coproductions nationales et internationales, des activités liées à l'Education Artistique et Culturelle (EAC), et de la présence d'un public toujours plus large.

La proposition du budget 2022 a été construite dans cet esprit de modernisation et de mise à niveau afin d'être à la hauteur, voire de rattraper les retards sur les exigences d'une maison d'opéra du XXI^{ème} siècle. Dans cette volonté, s'inscrivent notamment, en 2022, la création d'un poste de vidéaste (à budget de fonctionnement constant) et l'acquisition de matériel (50 k€ d'investissement) permettant l'exploitation et le développement de techniques actuelles de spectacles, tout en améliorant la promotion des productions et la diffusion à tous les publics (y compris scolaires et étudiants).

Afin de poursuivre une politique d'accès de l'établissement et de ses productions à tous les publics, trois spectacles seront joués en audiodescription au cours de l'année 2022, suite au succès d'une première opération de ce type en 2021. Les trois prestations sont donc inscrites au budget de fonctionnement 2022, une prise en charge par le mécénat étant envisagée à l'avenir.

Par ailleurs, le remboursement des places - situation inédite - dû aux fluctuations résultant des décisions imposées par la crise sanitaire et par le virus impactant les artistes, a conduit à une estimation modérée des recettes de billetterie (400 k€), ainsi qu'à la prévision en dépenses d'un montant de 150 k€ pour d'éventuels remboursements dans ces mêmes circonstances.

Enfin, il est à noter que les 50 k€ alloués à Constellations seront dédiés à une participation artistique et technique active du Ballet de l'Opéra-Théâtre pour l'édition 2022.

En sus des études pour la requalification de l'opéra-théâtre (267 k€) et de divers travaux de mise en conformité (116 k€), 450 k€ seront fléchés pour l'aménagement du hangar HM11 (600 m²) sur le plateau de Frescaty afin d'y accueillir les costumes et les décors de l'opéra-théâtre.

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné** reconduit à l'identique ses dépenses de fonctionnement soit 177 k€ hors masse salariale. Concernant les recettes de fonctionnement, un ajustement a été opéré en ce qui concerne les encaissements des frais d'inscription : 300 000 € au lieu des 260 000 € budgétés en 2021. En effet, les encaissements s'élèvent fin 2021 à quasiment 320 000 €, malgré les allègements financiers consentis aux familles déjà inscrites en 2020-2021, prévus dans le cadre du coronavirus. Ceci témoigne de la très bonne dynamique des réinscriptions et de la fidélisation des élèves du Conservatoire, alors que d'autres établissements similaires connaissent des baisses pouvant être sensibles.

S'agissant des dépenses d'investissement, 54 k€ seront alloués à l'achat de matériel scolaire et d'instruments et 14 k€ à l'acquisition de mobilier.

Le budget de fonctionnement du **Musée de la Cour d'Or** hors masse salariale s'élève à 347 k€ en augmentation de 50 k€ par rapport à 2021. Cette augmentation est liée à de nouveaux crédits

d'études sur les marbres des Thermes (20 k€), la collection numismatique (25 k€) et des études spécifiques pour la préparation du pavillon de la biodiversité.

En matière d'investissement, ce sont près de 2 M€ qui seront investis dans ce bâtiment : 280 k€ seront consacrés à l'aménagement paysager de la cour de la conservation, point d'entrée du futur pavillon de la biodiversité, 415 k€ seront dédiés à la rénovation du clos-couvert de l'aile François de Curel, avec l'installation de panneaux photovoltaïques, et près de 200 k€ seront consacrés au remplacement des armoires électriques permettant une gestion à distance des éclairages. Mais l'exercice 2022 sera avant tout consacré au démarrage de deux chantiers majeurs du mandat : d'une part, la restauration des vestiges des thermes romains, qu'il abrite dans ses salles (sur lesquels il est construit) dont la mise en valeur sera un élément clé de son attractivité de demain, et d'autre part, la préparation programmatique et scientifique du Pavillon de la Biodiversité et de la 6^{ème} extinction des espèces, s'appuyant notamment sur les importantes collections naturalistes conservées par le Musée et qui viendra prendre place au cœur de l'établissement moyennant une refonte de son schéma directeur.

En matière de **promotion du tourisme**, le budget dédié aux missions d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée reste constant à 21 k€. La subvention à Inspire Metz est en augmentation (3,2 M€ contre 2,843 M€ en 2021) pour financer notamment une grande campagne d'attractivité et de promotion touristique. Dans le même temps, et en complément, une réédition du guide « un grand week-end à Metz et ses environs » paraîtra cette année, une enveloppe de 60 k€ est fléchée à cet effet. Le soutien au tourisme d'affaires sera également renforcé avec une enveloppe de 200 k€ dédiée. Concernant la taxe de séjour, les recettes sont prévues en hausse (900 k€ au total), et retrouvent leur niveau d'avant Covid.

L'attractivité du territoire passe aussi par ces **manifestations** qui rayonnent au-delà de ses frontières. C'est pourquoi la métropole prendra en charge le marathon de Metz (pour un montant de 135 k€, identique à celui alloué par la ville de Metz) et confortera son soutien au festival Hop Hop Hop. Ces initiatives deviennent de fait des événements à caractère métropolitain.

Les contributions aux EPCC Centre Pompidou-Metz (5 150 000 €) et ESAL (Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - 2 112 020 €) restent stables. Une enveloppe de 351 k€ est inscrite en investissement pour des travaux et acquisitions au Centre Pompidou-Metz, conformément au PPI, tandis que 604 k€ financeront des travaux de mise en conformité à l'ESAL.

B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

A son échelle, l'Eurométropole de Metz se doit de participer à la lutte contre le réchauffement climatique dont les impacts font peser de nombreux risques sur les populations et mettre en œuvre des mesures visant à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

La **préservation des milieux naturels** voit ses crédits renforcés et, après une phase de définition, des actions concrètes seront mises en œuvre, notamment en matière de trames vertes et bleues. A ce titre, 63 k€ permettront de financer des plantations de haies et des aménagements pour la diminution de l'impact des infrastructures routières sur la fragmentation des milieux (écuroduc, banquettes

végétalisées, andains...). Une subvention de 56 k€ est attendue au titre de nos investissements pour les trames vertes et bleues.

Des premières actions sur les étangs de Saint-Rémy sont également prévues, en coopération avec la communauté de communes Rives de Moselle. 200 k€ sont ainsi inscrits pour la mise en œuvre des premières étapes opérationnelles (bouclage pédestre de l'étang de Saint Rémy, réalisation d'études de qualité de l'eau, réalisation d'inventaires faune/flore).

Concernant le site classé du Mont Saint Quentin, le chantier de mise en sécurité des ouvrages militaires permettra d'ici la fin de l'année de découvrir en toute liberté le groupe fortifié éponyme. 2023 signera la fin de tous les travaux, dans l'attente d'engager une nouvelle phase sur le Fort de Plappeville. Un programme est aujourd'hui en réflexion avec le partenaire historique à savoir l'EPFGE. La gestion partagée du site se poursuivra en lien avec le tissu associatif local. En dehors d'un premier programme d'animation, la brigade verte veillera au respect des bons usages du site, l'expérimentation en matière d'éco pâturage sera reconduite en parallèle d'autres réflexions quant au devenir du site (mobilité, stationnement, chasse, communication, etc.).

En matière de **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations** (GEMAPI), l'année 2022 sera plutôt une nouvelle année d'études après celle de 2020 qui avait été suivie d'une phase de travaux en 2021. Ces études concerneront notamment les bassins versants des ruisseaux de Saulny et de Vallières et des études de danger sur quatre digues du territoire seront réalisées avec Moselle Aval.

En matière **d'assainissement**, le budget de fonctionnement est en stabilité à 2,22 M€ et conforme au PPI en investissement avec une enveloppe total de 2,6 M€. 2 M€ seront consacrés aux travaux sur les réseaux d'assainissement pluvial et 273 k€ à la mise aux normes de la station anti crues d'Actisud, cofinancée à hauteur de 106 k€ (50 k€ de subventions de l'Etat et 56 k€ de participation de la communauté de communes Mad & Moselle). Enfin, 268 k€ sont prévus pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales avec comme objectifs la mise en place de stratégies préventives systématisées de gestion des pluies à la source et l'identification des zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser les débits d'écoulement et de ruissellement. Il s'agit en effet d'adapter les aménagements à ces risques naturels par bassin versant. Cette étude sera menée en coordination avec celles réalisées au titre de la compétence Gemapi.

La **gestion des déchets** est l'une des compétences les plus anciennes de la métropole. Elle a fortement évolué avec la conteneurisation et le développement des PAVE. 2022 verra la poursuite des investissements liés à la conteneurisation des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle avec notamment l'acquisition et l'aménagement de locaux dédiés à la collecte des déchets (325 k€) et le dévoiement des réseaux (55 k€). Traduction des orientations du PPI, la démarche d'optimisation et de densification du parc de Points d'Apport Volontaire mobilisera plus de 2,3 M€ : 342 k€ pour les points d'apport volontaire aériens et plus de 2 M€ pour les points d'apport volontaire enterrés. Le renouvellement du matériel de transport nécessite l'inscription de plus de 1,3 M€ de crédits. Enfin, 820 k€ sont inscrits en dépenses d'investissement pour la mise en œuvre du volet « foncier » du Plan Pluriannuel d'Investissement dédié aux déchèteries (acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets d'extension de plusieurs déchèteries).

Les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse, + 15 %, soit + 2,37 M€. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Elle traduit tout d'abord la hausse du coût des prestations de transport et

du coût de traitement de déchets (notamment hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'incinération, + 9 %, et sur l'enfouissement des déchets ultimes, + 33 %). Cette augmentation justifie l'augmentation de la participation du budget principal (+ 955 k€) au budget annexe déchèteries. L'évolution du parc de Points d'Apport Volontaire impacte les dépenses de fonctionnement afférentes (lavage des équipements, collecte des flux verre et Ordures Ménagères Résiduelles, entretien et maintenance) à hauteur de + 335 k€. L'impact de l'extension du périmètre de collecte avec l'intégration de la commune de Roncourt est évalué à 125 k€. 2022 sera également la première année de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, ce qui génère des incertitudes en matière de tonnages à prendre en charge. Concernant les autres déchets collectés, les tonnages ont été réajustés au vu des réalisations 2021.

Concernant les biodéchets, une étude doit permettre aux élus de définir une politique métropolitaine assurant le respect de la réglementation et la poursuite des efforts de réduction des déchets et mobilise 62,5 k€. 50 k€ sont également inscrits pour l'engagement d'une étude portant sur la faisabilité de l'instauration d'une tarification incitative pour assurer le financement du service de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux équipes, un projet d'extension du centre technique métropolitain est en cours de définition, le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera opéré en 2022 pour un démarrage des travaux prévu en 2023. Il conviendra dans un premier temps de trouver des espaces pour héberger le service multi-technique du pôle bâtiments, ce qui libérera de la place sur le centre technique avant le démarrage de la phase travaux. Une enveloppe de plus de 1,5 M€ sera proposée à cet effet.

S'agissant des **mobilités douces**, le budget 2022 dédié au développement des pistes cyclables s'élève à près de 2 M€ auxquels s'ajouteront 927 k€ de crédits reportés de 2021.

Ces enveloppes permettront de réaliser de nombreuses opérations vélo en 2022 : création de pistes cyclables rue Joseph Henot, boulevard de la Défense, et sur un tronçon de l'avenue de Strasbourg à Metz ; création de voies vertes intercommunales Woippy-Saulny et Vany-Chieulles ; aménagement d'une piste cyclable au niveau de la route de Jouy à Moulins les Metz, ou encore sur le pont de Verdun à Longeville les Metz. Par ailleurs, un crédit de 160 k€ est prévu pour relancer les études de la passerelle Wadrineau dans le cadre d'un projet plus ambitieux reliant directement l'île du Saulcy à la vélo-route côté Ban Saint Martin.

Un crédit de 50 k€ est également inscrit pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'une Zone à Faible Emission (ZFE), conformément aux exigences de la loi climat et résilience de 2021. En parallèle, une étude sur la logistique urbaine sera réalisée.

Par ailleurs, l'Eurométropole mobilisera d'importants crédits en faveur du réseau de transports urbains (cf. commentaires du budget annexe transports publics).

La deuxième partie de l'étude visant à réaliser un schéma de déploiement d'une **filière hydrogène**, initiée en 2021, permettra d'aboutir à la fin du premier semestre 2022 à la définition d'une stratégie de conversion de la flotte de véhicules lourds. En fonction de la réponse à l'Appel à Projets « Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène » de l'ADEME pour lequel l'Eurométropole a présenté un dossier de candidature, la collectivité créera en 2022 une société de projet visant à produire et distribuer de l'hydrogène renouvelable.

S'agissant de la **transition énergétique**, la hausse des crédits décidée en 2020 pour l'accompagnement à la rénovation énergétique (partenariat Alec) sera confirmée. L'accompagnement des entreprises via la démarche d'écologie industrielle et territoriale (organisation d'ateliers de détection des synergies avec les entreprises du territoire...) sera développé. Enfin, la révision du Plan Climat Air Energie Territorial nécessite l'inscription de 130 k€ de crédits.

Par ailleurs, tous les travaux nécessaires à l'entretien de notre **patrimoine** sont réalisés avec la préoccupation d'en améliorer les performances énergétiques. Des audits seront réalisés à cette fin, mais d'ores et déjà de nombreux travaux sont envisagés afin de réduire notre consommation énergétique (remplacement de luminaires par des LED au complexe sportif du Val Saint-Pierre, remplacement de menuiseries au Conservatoire, divers travaux de chauffage au Centre Technique Métropolitain, gestion des éclairages au Musée...). L'Eurométropole va également réaliser une opération peu courante : l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment historique, le musée de la Cour d'Or. Cette opération s'étendra sur deux exercices et des premiers crédits sont prévus sur 2022.

C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Cette rubrique regroupe les actions portées par l'Eurométropole en vue d'un développement harmonieux de son territoire, de l'épanouissement et de la sécurité de ses habitants.

Les actions portées par l'Eurométropole au bénéfice direct de ses habitants sont nombreuses.

Ainsi, les crédits relatifs à la **politique du logement** continuent de représenter une part importante du budget de l'Eurométropole, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Au-delà des crédits classiques et récurrents, l'Eurométropole financera en 2022 un certain nombre d'études relatives aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat en particulier une étude pré-opérationnelle du *volet habitat de l'ORT* (100 k€). Les crédits affectés au Fonds de Solidarité Logement sont également en augmentation de 150 k€ (1,3 M€ au total) en lien avec l'augmentation de la participation des bailleurs (fonction du nombre de logements) et de certains fournisseurs, notamment l'UEM. Les huit copropriétés dégradées inscrites dans l'opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) de Metz Borny entrent en phase opérationnelle avec la mise en œuvre de travaux significatifs. Par ailleurs, au-delà des crédits de droit commun relatifs à l'accompagnement des propriétaires et des bailleurs, une enveloppe de 300 k€ va être mobilisée pour le financement d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété pour les ménages primo-accédant afin de faciliter le parcours résidentiel des ménages modestes et de capter les jeunes ménages sur le territoire de la Métropole (délibération du 31 janvier 2022).

En ce qui concerne la **Rénovation Urbaine**, 1,36 M€ de crédits sont inscrits au BP2022 dans l'attente du dimensionnement exact du projet, notamment concernant les quartiers de Bellecroix et de la Patrotte. Cette enveloppe permettra de financer des études urbaines ainsi que des premiers travaux d'aménagement. En parallèle, les premiers crédits de travaux sont prévus par les bailleurs sociaux.

La politique de **cohésion sociale** s'articule autour de socles désormais stables, notamment la prévention spécialisée (2,14 M€) et le pilotage du contrat de ville, pour lequel est prévue une évaluation en vue de son prochain renouvellement. Le financement dédié à la mission locale (340 k€) reste inchangé, l'enjeu étant d'affirmer le rôle de la Métropole dans le pilotage de ce partenaire et de l'inscrire dans un dialogue resserré avec le service emploi et insertion de la Ville de Metz pour faciliter le parcours du jeune demandeur d'emploi.

L'Eurométropole de Metz a décidé par délibération du 13 décembre 2021 de la métropolisation du **contrat local de santé** mobilisant une enveloppe de 50 k€.

Afin de permettre l'apprentissage de la natation des enfants du territoire, l'Eurométropole a décidé de la construction d'une nouvelle **piscine** sur son territoire. 200 k€ sont inscrits à ce titre pour le financement du programme technique détaillé et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour un démarrage des travaux en 2024 et une mise à disposition fin 2025.

Enfin, les **fonds de concours** voient leur enveloppe renforcée de 100 à 120 k€ par commune sur le mandat, conformément au Pacte Fiscal et Financier de Solidarité acté par délibération du 13 décembre 2021. Au vu des crédits restant à verser au titre des fonds de concours déjà attribués et des possibilités de versements d'acomptes sur les dossiers à venir, c'est une enveloppe totale de 3 M€ qui est inscrite au BP 2022.

En parallèle, l'Eurométropole investit pour des équipements destinés à la sécurité des habitants et de leurs déplacements.

Le budget dédié à la compétence voirie respectera le cadre défini par le PPI, à savoir :

- les enveloppes annuelles telles que définies par la CLECT qui permettront de réaliser une soixantaine d'opérations de rénovation de voiries sur les 45 communes et dans les ZAE (voirie + éclairage), ainsi que des opérations de requalification de voiries (ex : rue de Toul, rue Sganzin), de réaménagement d'espaces publics (ex : Abords de l'église Saint Fiacre au Sablon, berges de Moselle), ou de sécurisation (ex : traversée rue Basse Seille, Porte des Allemands, trottoir rue Léon Maujean, zone 30 à Magny, et diverses opérations de création d'aménagements de sécurité ponctuels dans les quartiers) sur Metz. Des opérations d'ouvrages d'art seront également réalisées (ex : étanchéité et piste cyclable sur le Pont de Magny, passerelle Hegly) ainsi que des opérations de remise en état/aux normes des aménagements de sécurité existants sur l'ensemble des communes.
- une enveloppe de 2 M€ pour la remise en état et le rattrapage sur les grands axes structurants de la métropole (ex : RD603 Gravelotte – Rozérieulles, RD7 Saulny – St Privat La Montagne, RD954 Metz – Noisseville, RD955 Peltre, etc.)
- une enveloppe de 2 M€ pour l'aménagement et les travaux de mise en sécurité des routes métropolitaines (ex : création giratoire D7-D51 à Lorry les Metz, sécurisation carrefour D603/D103D Rozérieulles/Jussy/Sainte Ruffine, sécurisation passage sous voie SNCF à Jury etc.)

Des crédits d'investissement sur le parking Maud'huy seront également prévus à hauteur de 200 k€ pour des travaux d'étanchéité, d'accessibilité, pour la rénovation du système de péage, et pour la sécurisation de la structure.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, 475 k€ seront consacrés à des travaux sur le bâtiment rue Dreyfus-Dupont (extension des locaux, aménagement de salles de restauration...). Des travaux sont également prévus pour la finalisation de la halle du hangar HM7 qui accueille les véhicules et engins transférés par le département, et l'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment administratif.

La **défense incendie** mobilisera, outre l'enveloppe définie par la CLECT (284 k€ en investissement et 60 k€ en fonctionnement), un abondement de 200 k€ afin de renforcer la défense contre l'incendie sur les secteurs prioritaires identifiés avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Dans le cadre de la mise en conformité avec le Schéma Départemental d'**Accueil des Gens du Voyage** et répondre aux besoins, l'année 2022 sera marquée par la finalisation des travaux d'aménagement de l'aire définitive de grand passage de 200 places, la création d'une nouvelle aire d'accueil de 48 places à Metz, la création de 12 nouvelles places et la modification du système d'assainissement de l'aire d'accueil existante de Marly/Montigny-Lès-Metz. Une enveloppe de 4,64 M€ d'investissements est inscrite à ce titre. A noter que les travaux d'assainissement sont partiellement subventionnés par l'Etat dans le cadre du plan de relance (256 k€). Ces nouveaux aménagements impactent également les budgets de fonctionnement. Un marché de prestation de services unique regroupant la gestion des quatre équipements sera attribué au printemps, visant à optimiser les coûts de fonctionnement tout en gagnant en efficacité de service.

D. LE PILOTAGE ET LES RESSOURCES

En matière de **planification**, la subvention en fonctionnement à l'AGURAM s'élève à 1 469 900 €, en baisse de 100 k€, alors que sa subvention en investissement, liée à la réalisation du PLUI, décroît selon le calendrier fixé au début du projet. Le budget du pôle reste dans la continuité, avec toutefois une baisse logique des dépenses liées aux PLU communaux, et des frais d'études et de communication importants sur l'élaboration du PLUi et du règlement local de publicité intercommunal (650 k€). Le PLUi doit être en effet arrêté en fin d'année. Les principaux chantiers porteront sur les programmes en habitat des communes, l'objectif de sobriété foncière, un règlement harmonisé et accessible, ... ou encore l'apparition de périmètres délimités des abords (PDA). En parallèle, l'élaboration du Règlement de Publicité Intercommunale se poursuit, le diagnostic laisse place aux orientations stratégiques qui alimenteront le débat en conseil métropolitain au printemps. Enfin, la procédure de modification du règlement de l'ex-ZPPAUP du Site Patrimonial Remarquable de Scy-Chazelles donnera lieu à un avis de l'ABF avant de passer à l'enquête publique.

La mise en œuvre des politiques exposées plus haut mobilise des ressources financières, matérielles et humaines.

Les ressources financières ont été évoquées dans les premiers paragraphes.

Les crédits dédiés aux **dépenses spécifiques à la Covid** sont estimés à 42,5 k€ en nette baisse par rapport à 2021 (- 200 k€), grâce notamment à la baisse des prix des fournitures (masques et gants par exemple).

Par contre, le prix des **énergies** subissant de fortes augmentations, une augmentation globale de 400 k€ est inscrite à ce titre, portant le total des dépenses d'électricité à 1,14 k€. La hausse apparente n'est que de 114 k€ car par ailleurs, le centre de congrès paie désormais directement ses factures d'électricité qui étaient jusqu'alors prises en charge puis refacturées par l'Eurométropole. Par ailleurs, l'Eurométropole assume le surcoût du recours à une énergie verte (+8 k€/an).

Afin de maîtriser les coûts d'exploitation des installations climatiques, le nouveau marché public inclut une prestation avec intéressement. Ainsi, le titulaire du marché s'est engagé sur une réduction de la consommation de chaud de 27% à l'issue des quatre ans. Les gains, au-delà de cet objectif seront partagés entre l'exploitant et la Métropole.

La métropole s'engage également dans le verdissement de sa **flotte de véhicules**, ce sont ainsi une dizaine de véhicules qui seront remplacés par des véhicules à très faibles émissions en 2022, 300 k€ sont inscrits à ce titre.

Le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure technique, des applications du système d'information et du parc d'ordinateurs ou encore l'abonnement aux outils de travail collaboratifs, Office 365 mobilisent 3 961 200 € pour l'Eurométropole et la ville de Metz. Par ailleurs, Plusieurs nouveaux projets d'évolution du système d'information ont été identifiés en 2022, par exemple :

- La poursuite de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme (« Demat'ADS ») ;
- La mise en œuvre d'un logiciel de gestion des costumes et des décors pour l'Opéra ;
- Le développement d'une application de saisie et de suivi des délibérations ;
- L'évolution du logiciel de gestion de la relation usagers pour centraliser et améliorer le reporting sur les demandes et réponses apportées aux usagers ;
- La sécurisation des postes de travail et des serveurs.

Le coût de ces nouveaux projets s'élève à 800 000 € »

En 2022, le **laboratoire d'innovation interne**, qui bénéficie d'une enveloppe de 20 k€, accompagnera plus d'une dizaine de projets de simplification interne ou de transformation de services public en plaçant toujours l'utilisateur et l'intelligence collective au cœur de sa méthode d'intervention. La finalisation et l'amélioration continue de la Dématérialisation des autorisations d'urbanisme (Demat'ADS), le futur intranet de l'institution, le parcours d'accueil des nouveaux collaborateurs ou l'internalisation du service médecine préventive constituent à ce titre quelques exemples sur lequel le laboratoire est investi en ce début d'année 2022.

L'Eurométropole poursuivra la promotion du **mécénat** auprès des entreprises pour accompagner davantage encore le développement de projets de ses sites culturels ou naturels. La sensibilisation du jeune public, le soutien à la création artistique, la préservation et la restauration du patrimoine constituent ainsi une offre de projets variée pour encourager le développement d'une politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des acteurs économiques locaux. De nouveaux événements, de nouveaux outils de prospection et de fidélisation de nos mécènes seront ainsi proposés en 2022 avec l'enveloppe de 14 k€ (hors masse salariale) allouée.

En matière de **personnel**, des recrutements sont envisagés afin de permettre la mise en œuvre des ambitions détaillées en amont. Ainsi les directions des bâtiments et de la mobilité verront leurs effectifs renforcés de respectivement trois et six agents pour assurer la mise en œuvre des projets du PPI. Par ailleurs, d'autres postes seront créés afin de doter les directions concernées des moyens adaptés à la charge de travail et à l'évolution des missions. Ainsi, la direction des ressources humaines sera également renforcée d'un agent (afin d'accompagner les agents en besoin de repositionnement professionnel et expert statut et juridique), 2 agents rejoindront la direction de la mobilité pour prendre en charge le suivi de la DSP des transports publics ou encore la relation aux communes. Un instructeur du droit des sols viendra renforcer les équipes au vu de l'augmentation du nombre de dossiers à traiter (en lien avec l'augmentation de la taxe d'aménagement évoquée plus avant dans le présent rapport). D'autres postes co-financés seront également créés pour l'exercice de la compétence voirie départementale, le suivi et l'animation du contrat local de santé et de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales ou encore l'aménagement économique et agricole. La masse salariale 2022 sera également impactée par des recrutements décidés en 2021 à effet plein sur 2022. Ainsi, le renforcement de l'encadrement intermédiaire à la direction de la gestion des déchets (cinq agents) ou la création du service de médecine du travail auront des répercussions sur 2022. Cet investissement majeur de la collectivité pour la santé au travail se traduit également par le renfort de la cellule prévention avec le recrutement d'un ergonome et d'un conseiller en mobilité et à la reconversion professionnelle des agents. A noter également au titre des facteurs exogènes d'évolution à la hausse : le glissement-vieillesse-technicité, la revalorisation des agents de catégorie C (accords Montchalin) ou une nouvelle cotisation pour le financement de l'apprentissage (0,1 % de la masse salariale).

Le **Conseil de Développement Durable** se voit allouer un budget en hausse (25,8 k€ contre 12,6 k€) du fait du renouvellement de l'assemblée et d'une ambition plus forte en termes de prospective, de formation citoyenne, de diffusion des enjeux du territoire et de contribution à l'élaboration des politiques publiques. Ces crédits doivent lui permettre de gérer :

- L'accueil, l'accompagnement, l'animation et la mobilisation des compétences de ses membres bénévoles autour des enjeux du territoire,
- Sa représentation et sa participation active dans les réseaux nationaux et régionaux de la participation citoyenne.

Par ailleurs, l'Eurométropole poursuit sa politique de mobilisation de **cofinancements**. Ainsi, l'année 2021 a été marquée par la signature du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et la Région Grand Est. Ce pacte devrait notamment permettre de flécher des crédits de relance, des crédits au titre du Contrat de Plan Etat-Région ou des fonds européens sur les grands projets de la Métropole et de ses communes. Parallèlement, le Ministère de la Transition Ecologique et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ont retenu Metz Métropole pour l'engager dans un contrat d'objectif territorial (COT). Outre la reconnaissance de l'engagement de l'Eurométropole, ce contrat d'une durée de 60 mois permet de financer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des actions de l'Eurométropole sur les thématiques de la transition écologique et énergétique et de l'économie circulaire. L'année 2022 sera marquée par la signature d'un contrat territorial eau territoire (CTEC) avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui permettra de flécher des cofinancements sur les projets de la

Métropole dans le domaine de l'eau. A noter, contrairement aux deux années précédentes, la DSIL 2022 n'est pas abondée par des crédits France-Relance. L'année 2022 sera notamment marquée par une clarification de la mobilisation possible des crédits CPER et la mise en œuvre des programmes européens. L'approbation du Plan pluriannuel d'investissements en 2021 va faciliter la mobilisation de ces fonds par la Métropole.

Le pilotage et le suivi du **projet stratégique** défini en 2021 dans le cadre de l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement et sa diffusion sur l'ensemble du territoire mobiliseront 23 k€. Dans la continuité du séminaire du bureau métropolitain du 08 juillet 2021, des temps collectifs pourront ainsi être organisés.

PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe Transports Publics est équilibré en fonctionnement à 64,9 M€.

Section d'exploitation (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
011	Charges à caractère général	45 889	50 745	10,58%
012	Charges de personnel	510	510	0,00%
014	Atténuations de produits	39	20	-48,94%
65	Subventions	1 047	1 020	-2,56%
66	Charges financières	2 500	2 210	-11,60%
67	Charges exceptionnelles	1	0	-80,00%
Total des dépenses réelles d'exploitation		49 985	54 505	9,04%
023	Virement à la section d'investissement	1 356	382	-71,85%
042	Transfert entre sections	10 000	10 000	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 356	10 382	-8,58%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		61 341	64 887	5,78%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
70	Billetterie	13 170	12 800	-2,81%
73	Versement Mobilité	43 500	45 700	5,06%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 411	1 427	1,11%
75	Autres produits de gestion courante	310	340	9,64%
77	Produits exceptionnels	800	2 470	208,75%
Total des recettes réelles d'exploitation		59 191	62 737	5,99%
042	Transfert entre sections	2 150	2 150	0,00%
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 150	2 150	0,00%
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		61 341	64 887	5,78%

Après deux exercices fortement impactés par la crise sanitaire, le budget 2022 se rapproche d'un retour à la normale sans l'atteindre complètement. Ainsi, en matière de recettes, la billetterie reste à un niveau inférieur avec une prévision à 12,8 M€ alors que la prévision 2020 (avant-crise) atteignait 14 M€. Mais le versement mobilité est envisagé à un niveau légèrement inférieur à ce qu'il a pu être avec une prévision à 45,7 M€. En effet, les derniers encaissements laissent entrevoir une amélioration et l'implantation d'Amazon va produire ses effets à plein en 2022.

En matière de dépenses de fonctionnement, la rémunération du délégataire est estimée à 48,1 M€ et prend en compte les adaptations de l'offre mises en œuvre à la rentrée 2021 afin de l'adapter aux besoins (ex : desserte événementielle, ainsi que diverses adaptations ponctuelles de l'offre qui seront définies au printemps pour une mise en place à la rentrée de septembre 2022). En outre, une enveloppe supplémentaire de 1 M€ sera inscrite en fonctionnement pour des projets plus lourds comme la navette fluviale ou encore le prolongement de la ligne C13 vers Nouilly/Noisseville. Par

ailleurs, le présent budget intègre les coûts nécessaires à l'intégration de Roncourt dans le réseau de la métropole (30 k€ pour un total d'environ 90 k€ en année pleine). Mais cette rémunération subira une régularisation liée à la baisse de service et à l'estimation de la non-atteinte des objectifs de validation durant les premiers mois de 2021. C'est une recette d'1,6 M€ (réduction d'une dépense comptabilisée sur exercice antérieur) qui est inscrite à ce titre dans le présent budget. Une étude sur la logistique urbaine (150 k€), soutenue par le programme Interlud (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable), sera réalisée pour développer une logistique décarbonée en lien avec les partenaires du territoire. Enfin, l'encouragement au covoiturage se traduira par la poursuite de l'expérimentation menée avec Klaxit : une enveloppe de 130 k€ y sera affectée pour accompagner la montée en puissance du dispositif qui progresse chaque mois (plus de 5000 trajets réalisés en janvier 2022).

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent le remboursement de frais d'intérêts aux délégataires suite à diverses acquisitions de matériels (210 k€) et le versement à la région d'une compensation de 973 k€ pour l'utilisation de lignes interurbaines et la prise en charge de certains transports scolaires. En vue de préparer le renouvellement de la délégation de service public, un crédit de 100 k€ est inscrit pour l'accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation d'un bilan de la DSP actuelle. Le remboursement au budget principal des frais administratifs et de masse salariale représente 555 k€. Enfin, l'encouragement au covoiturage se traduira par la poursuite de l'expérimentation menée avec Klaxit : une enveloppe de 130 k€ y sera affectée pour accompagner la montée en puissance du dispositif qui progresse chaque mois (plus de 5000 trajets réalisés en janvier 2022).

Par ailleurs, un assistant à maîtrise d'ouvrage sera recruté pour préparer le renouvellement de gestion des transports urbains à l'horizon du 01/01/2024.

Ces éléments permettent de dégager un léger autofinancement sans contribution du budget principal. En matière d'investissement, la section s'équilibre à hauteur de 12,4 M€.

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
16	Emprunts et Dettes	7 660	7 850	
20	Immobilisations incorporelles	356	450	26,40%
21	Immobilisations corporelles	1 190	1 767	48,45%
26	Participations	0	165	
Total des dépenses réelles d'investissement		9 206	10 232	11,14%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 150	2 150	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 150	2 150	0,00%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		11 356	12 382	9,03%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
16	Emprunts et Dettes	0	2 000	
Total des recettes réelles d'investissement		0	2 000	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 356	382	-71,85%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 000	10 000	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 356	10 382	-8,58%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		11 356	12 382	9,03%

Les dépenses d'investissement sont constituées notamment du remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement des lignes A et B du Mettis (4,9 M€) et du remboursement du capital des emprunts souscrits par le délégataire pour le financement de l'acquisition de véhicules et du système de billettique (2,9 M€).

Projets phares du PPI 2022-2026, la 3ème ligne et la prolongation jusqu'à l'hôpital Schuman de la ligne A mobiliseront 450 k€ de crédits d'études d'avant-projet qui seront fondées sur le bilan de la concertation menée de novembre 2021 à janvier 2022.

La mise en accessibilité des arrêts de bus se poursuivra pour un montant d'investissement de 630 k€, et les travaux de gros entretien des plateformes METTIS seront également conséquents (750 k€), avec en particulier le traitement de zones pavées et de bordures ainsi qu'une opération lourde sur le Moyen Pont. Enfin, 300 k€ seront dédiés aux aménagements des arrêts de la navette fluviale.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un emprunt de 2 M€ dont le montant sera réinterrogé au budget supplémentaire avec la reprise de l'excédent à fin 2021.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Pour mémoire, le budget annexe Archéologie Préventive est assujéti à TVA pour les activités de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation patrimoniale (ces deux dernières constituant des missions de service public) financées par une subvention du budget principal.

Section de fonctionnement (en k€)

DEPENSES					
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo	
011	Charges à caractère général	986	1 150	16,56%	
012	Charges de personnel	900	950	5,56%	
65	Subventions	0	0	0,00%	
66	Charges financières	17	16	-5,88%	
67	Charges exceptionnelles	5	1	-80,00%	
Total des dépenses réelles		1 908	2 117	10,92%	
023	Virement à la section d'investissement	612	206	-66,33%	
042	Transfert entre sections	60	70	16,67%	
Total des dépenses d'ordre		672	276	-58,92%	
TOTAL dépenses de fonctionnement		2 580	2 393	-7,27%	

RECETTES					
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo	
74	Subventions et participations	300	153	-49,00%	
75	Autres produits de gestion courante	2 280	2 240	-1,78%	
Total des recettes réelles		2 580	2 393	-7,27%	
Total des recettes d'ordre		0	0		
TOTAL recettes de fonctionnement		2 580	2 393	-7,27%	

Le service d'archéologie préventive intègre dans son budget 2022 un niveau de sollicitation et d'activité croissant, en accompagnement de la reprise de l'activité immobilière mais également de la mise en œuvre des projets publics, y compris ceux de l'Eurométropole et de ses communes membres. Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont estimées à 2,117 M€. Les dépenses concernent les frais de personnel et de bâtiment ainsi que ceux liés aux prestations de fouilles et de diagnostic.

Les recettes sont composées des facturations de fouilles aux aménageurs (1,44 M€), des subventions perçues de l'Etat pour les diagnostics archéologiques (150 k€) ainsi que de la subvention du budget principal, en baisse de 130 k€ pour atteindre 800 k€.

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
21	Immobilisations corporelles	437	40	-90,84%
16	Emprunts et Dettes	235	236	0,43%
Total des dépenses réelles		672	276	-58,92%
Total des dépenses d'ordre		0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		672	276	-58,92%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
Total des recettes réelles		0	0	
021	Virement de la section de fonctionnement	612	216	-64,70%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	60	60	0,00%
Total des recettes d'ordre		672	276	-58,92%
TOTAL recettes d'investissement		672	276	-58,92%

Concernant l'investissement, les crédits prévus concernent le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la construction du bâtiment (235 k€) ainsi que l'acquisition d'un véhicule et de matériel topographique.

Outre les démarches d'optimisation du fonctionnement du pôle, une réflexion sera menée en 2022 pour améliorer la lisibilité de ce budget annexe en simplifiant les flux avec le budget principal.

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETTERIES

Ce budget concerne l'activité d'exploitation des huit déchèteries métropolitaines, dont la gestion est confiée à la régie Haganis.

Section d'exploitation (en k€)				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
011	Charges à caractère général	4 198	5 101	21,51%
012	Charges de personnel	12	12	0,00%
65	Subventions	3	3	4,00%
Total des dépenses réelles		4 212	5 115	21,44%
042	Opérations d'ordre entre sections	45	45	0,00%
Total des dépenses d'ordre		45	45	0,00%
TOTAL dépenses d'exploitation		4 257	5 160	21,21%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 047	4 958	22,51%
75	Autres produits de gestion courante	210	202	-3,81%
Total des recettes réelles		4 257	5 160	21,21%
TOTAL recettes d'exploitation		4 257	5 160	21,21%

Les dépenses concernent les prestations d'exploitation des déchèteries versées à Haganis. Au vu des augmentations des coûts (particulièrement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur les dernières années, une revalorisation du tarif pratiqué est nécessaire. Ainsi, il est envisagé d'augmenter la participation de 1,41 € HT / tonne / habitant à 1,72 €.

En effet, la principale recette de ce budget est constituée du versement du budget principal pour le règlement de ces prestations au titre de la participation de l'Eurométropole, ainsi que des participations des communautés de communes de Mad & Moselle et du Haut Chemin – Pays de Pange pour l'accès aux déchèteries métropolitaines. D'autres recettes sont inscrites au titre du remboursement par Haganis d'un droit d'usage des installations et de la perception de financements de la part d'éco-organismes pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Section d'investissement (en k€)				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
21	Immobilisations corporelles	45	45	0,00%
Total des dépenses réelles		45	45	0,00%
TOTAL dépenses d'investissement		45	45	0,00%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
Total des recettes réelles		0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	45	45	0,00%
Total des recettes d'ordre		45	45	0,00%
TOTAL recettes d'investissement		45	45	0,00%

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

Le budget annexe Zones en régie concerne la gestion de toutes les zones d'activités non concédées, dont notamment Frescaty, l'Actipôle et la ZAC de Lauvallières.

Ce budget est soumis à la comptabilité dite de stocks, méthode qui s'applique dans le cadre de l'aménagement et de la vente de terrains sur une zone. Ainsi, la majorité des écritures est comptabilisée en section de fonctionnement, puis fait l'objet d'écritures en fin d'exercice les intégrant par opération d'ordre en section d'investissement.

Le plateau de Frescaty mobilisera encore l'essentiel des crédits inscrits sur ce budget (5,16 M€ sur 5,77 M€).

800 k€ d'études sont envisagés, notamment 300 k€ pour une étude de maîtrise d'oeuvre et la mise à jour du plan guide et 200 k€ pour une étude sur la création de la ZAC Nord.

Plus de 3 M€ de travaux sont inscrits et concernent différents secteurs de la zone. La base vie va mobiliser l'essentiel des crédits 2022 avec un total de 1,1 M€ dont 650 k€ pour le parachèvement de voiries et 315 k€ pour un parking. Le secteur Saint-Privat mobilisera 630 k€ de travaux sur le HM12 (500 k€) et l'éclairage (130 k€). 740 k€ seront consacrés à la Pointe Sud, notamment pour des travaux de dépollution (410 k€) et le shunt de la RD68 (300 k€). Enfin, 200 k€ seront inscrits pour l'aménagement d'un parcours pédagogique, subventionné à hauteur de 90 k€.

Les dépenses intègrent également des frais de gestion à hauteur de 843 k€ (remboursements à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est, entretien des espaces verts, éclairage public, gardiennage etc.).

Deux cessions sont inscrites au BP pour 872 k€, mais au vu des contacts en cours, il est probable que de nouvelles cessions auront lieu en cours d'année.

Sur l'Actipôle, 488 k€ de dépenses sont inscrites, principalement pour le versement de la quatrième et dernière annuité à l'EPFGE pour l'acquisition du terrain Groupe-PSA.

Sur le Technopole, 65 k€ de dépenses sont inscrites pour des fouilles archéologiques et des travaux pour redessiner le cheminement de la piste cyclable suite à la cession d'une parcelle à la SCICV Techno Lac (délibération du 29 novembre 2021) qui génère une recette de 819 k€.

Outre le produit des cessions, ces dépenses sont préfinancées par une avance du budget principal à hauteur de 4,2 M€. Ce montant sera réajusté lors du budget supplémentaire après l'intégration de l'excédent 2021 et au vu de l'avancement des dossiers.

Section de fonctionnement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
011	Charges à caractère général	9 226	6 118	-33,68%
012	Charges de personnel	80	80	0,00%
Total des dépenses réelles		9 306	6 198	-33,39%
023	Virement à la section d'investissement	28	1 800	6441,44%
042	Transfert entre sections	17 438	23 050	32,18%
Total des dépenses d'ordre		17 466	24 850	42,28%
TOTAL dépenses de fonctionnement		26 771	31 048	15,98%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	869	1 691	94,59%
74	Subv. D'exploit	1 375	105	-92,37%
75	Autres produits de gestion courante	311	202	-34,95%
Total des recettes réelles		2 556	1 998	-21,80%
042	Transfert entre sections	24 216	29 050	19,96%
Total des recettes d'ordre		24 216	29 050	19,96%
TOTAL recettes de fonctionnement		26 771	31 048	15,98%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
Total des dépenses réelles		0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24 216	29 050	19,96%
Total des dépenses d'ordre		24 216	29 050	19,96%
TOTAL dépenses d'investissement		24 216	29 050	19,96%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
16	Emprunts et Dettes	6 750	4 200	-37,78%
Total des recettes réelles		6 750	4 200	-37,78%
021	Virement de la section de fonctionnement	28	1 800	6441,44%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	17 438	23 050	32,18%
Total des recettes d'ordre		17 466	24 850	42,28%
TOTAL recettes d'investissement		24 216	29 050	19,96%

E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget a été créé en 2018 suite au transfert de la compétence eau potable dans le cadre du passage en Métropole. Il avait pour objet de gérer les délégations de service public transférées par les communes, dans l'attente de leur expiration, la dernière prenant fin courant 2021. Au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat des Eaux de l'Est Messin a été dissous et le budget eau potable a repris la délégation de service public des trois communes du territoire (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

Au 1^{er} juillet 2021, la commune de Rozérieulles a intégré la Régie de l'Eau et au 1^{er} janvier 2022, ce sont les communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy qui rejoignent le Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Ce budget 2022 est donc un budget qui ne comptabilisera que les dernières opérations nécessaires avant sa clôture.

Section d'exploitation (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
011	Charges à caractère général	3	33	1200,00%
66	Charges financières	10	7	-31,58%
Total des dépenses réelles		12	39	225,00%
023	Virement à la section d'investissement	27	0	-100,00%
042	Transfert entre sections	61	55	-9,84%
Total des dépenses d'ordre		88	55	-37,50%
TOTAL dépenses de fonctionnement		100	94	-6,00%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	76	70	-7,89%
Total des recettes réelles		76	70	-7,89%
042	Transfert entre sections	24	24	0,00%
Total des recettes d'ordre		24	24	0,00%
TOTAL recettes de fonctionnement		100	94	-6,00%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
16	Emprunts et Dettes	22	16	-28,09%
23	Immobilisations en cours	42	15	-64,07%
Total des dépenses réelles		64	31	-51,56%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24	24	0,00%
Total des dépenses d'ordre		24	24	0,00%
TOTAL dépenses d'investissement		88	55	-37,50%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	évo
Total des recettes réelles		0	0	
021	Virement de la section de fonctionnement	27	0	-100,00%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61	55	-9,84%
Total des recettes d'ordre		88	55	-37,50%
TOTAL recettes d'investissement		88	55	-37,50%